



Accord du 13 octobre 2017 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales internationales

RS 0.653.241.6; RO 2017 7757

Dénonciation de l'Accord

Le 4 décembre 2023, le Conseil fédéral suisse a informé par note diplomatique le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine que la Suisse dénonce l'accord précité conformément à l'art. 7, par. 4.

La dénonciation entraîne l'annulation de l'accord entre la Suisse et Hong Kong et prendra effet le 1^{er} janvier 2025.

